

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS280

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« une »

les mots :

« un an d' ».

II. – En conséquence, au même alinéa 3, supprimer les mots :

« de douze mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.